

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,256 ha au sein d'un vignoble de 15 ha (Clos Mirages) sur la commune de LA MOLE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Exploitation du Clos Mirages (SECM)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PAILLARD Hervé (Gérant)

RCS / SIRET

8 0 8 | 7 3 5 | 2 2 9 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

Sarl

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 47 a | Surface de défrichement de 0,256 ha, se cumulant sur 1 an avec une demande précédente pour atteindre 0,736 ha (supérieure à 0,5 ha et inférieure à 25 ha). Voir Demande de défrichement et échanges de courriers avec la DDTM joints |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Surface défrichée : 0, 256 ha

Domaine viticole CLOS MIRAGES : 15 ha

Détail des arbres coupés

- Chênes lièges : environ 30 sujets dont 5 chablis

- Chênes verts : environ 80 sujets (diamètre 10 à 30 cm en moyenne)

Les photos de la parcelle sont incluses dans la Demande de défrichement adressée à la DDTM et jointe au présent CERFA.

4.2 Objectifs du projet

1 - Extension des surfaces plantées en vignes

La SECM est inscrite au Casier Viticole sous le numéro 83 079 000 31. L'acquisition de la propriété a été faite en 2019 auprès de la SAFER avec un engagement d'exploiter de 10 ans.

Le terrain objet du défrichement sera planté en vignes (Mourvèdre) en prolongement des 2 terrasses existantes (créées en 1980)

2 - Protection contre l'incendie

L'incendie dramatique du 17 août 2021 est passé à proximité du Domaine (Cf carte jointe).

La parcelle à défricher est au contact de forêts non entretenues et pouvant brûler très facilement . Elle est sous le vent dominant (nord-ouest). Cette forêt est inaccessible aux pompiers et la cuve la plus proche est à plusieurs kilomètres : le risque d'incendie est très élevé, pouvant entraîner la destruction de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ne nécessitent pas de moyens lourds :

- tronçonnage à la main des arbres
- débroussaillage
- cession à titre gratuit des troncs utilisables en ébénisterie à la société Atmana à Cogolin
- broyage des déchets verts (pas de brûlage)
- dessouchage à la mini-pelle (dans les périodes autorisées)
- enfouissement des souches sous les chemins d'exploitation et tournières
- terrassement inférieur au cahier des charges AOP (+/- 1,50 m)

- ensemencement pour apporter de l'azote au sol en 2022
- plantation de vignes (environ 1000 pieds) en 2023

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle défrichée est destinée à renforcer une exploitation viticole certifiée Bio par ECOCERT (cf annexe) et contrôlée par l'AVPI (cf annexe).

L'ensemble du domaine est soumis au cahier des charges AOC Cotes de Provence.

Un partenariat favorisant les bonnes pratiques a été signé avec le Centre National de la Propriété Forestière PACA (copie jointe) avec un plan de gestion de la forêt.

L'objectif est de développer une politique viti-forestière sur l'ensemble du Domaine : environ 20 % de la surface totale sera conservée en forêt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (voir échange de courriers avec la DDTM).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---------------------------------------|--------------|
| Surface à défricher | 0,256 ha |
| Surface du Clos Mirages | 15 ha |
| dont vignes | environ 8 ha |
| dont forêts | environ 6 ha |
| dont chai, maison et terrain attenant | environ 1 ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Clos Mirages
2631 chemin de Saint Marc
83310 LA MOLE

Parcelle A 285

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Tortue d'Hermann Zone Verte (Voir plan dans la Demande de défrichement) |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Massif des Maures |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le vignoble ne recourt pas à l'irrigation pour une meilleure qualité des jus. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Implantation des vignes Est/Ouest, parallèlement aux courbes de niveaux pour limiter l'érosion et le ravinement |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le cahier des charges AOC impose de limiter les déblais ou remblais à 1,50 M. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un étang a été remis en eau pour favoriser la bio-diversité. Le projet permettra de créer un coupe-feux et une meilleure accessibilité des moyens de secours, évitant la destruction du biotope par des incendies répétés. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle concernée est classée en Zone Agricole : le projet renforce cette affectation de façon pérenne. Aucune exploitation sylvicole du terrain depuis au moins 50 ans. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque très élevé d'incendie. L'opération de débroussaillage prévue en octobre 2021 avec l'ASL Suberaie Varoise renforcera les mesures de DFCI (diminution de la masse combustible et création de discontinuités entre les strates). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|---|--|--|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet restaure le paysage originel en remettant en eau un étang sous le contrôle de la LPO. Une Pinède a été conservée et mise en valeur, tout en étant protégée des incendies. Les peuplements le long des berges et les haies entre terrasses plantées, bien qu'inclus administrativement dans la zone à défricher, seront conservés. Les nouvelles vignes seront certifiées bio, y compris les plants. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La sylviculture a été abandonnée de longue date sur la parcelle concernée et le peuplement est très dégradé |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Voir les échanges de courriers avec la DDTM.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de sa stratégie viti-forestière, la SECM a mis en place deux zones de compensation du défrichement demandé :

- en continuité de la propriété : acquisition d'une parcelle de 8 500 M2 qui est gérée par l'ASL Suberaie Varoise dans le cadre de l'accord avec le CNPF PACA. En octobre 2021, une opération de débroussaillage est prévue par éclaircie du sous-étage en vue de faciliter la régénération des chênes-lièges et de permettre un accès facilité aux chênes-lièges en vue de la levée du liège. La plantation de Cormiers permettra de diversifier le peuplement et de favoriser la bio-diversité. Des chataigniers seront plantés en enrichissement de la ripisylve en bordure du ruisseau de l'Amourié.

- dans le Massif des Maures : acquisition de 5 ha au lieudit Jaumet à La Môle qui seront prochainement remis en exploitation de chênes-lièges (contrat de gestion avec le CNPF).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne me semble pas justifiée pour les raisons suivantes :

- Le terrain à défricher est fléché de longue date en zone agricole/AOC et l'activité forestière a totalement disparue
- Le PLU est récent et a confirmé la vocation agricole
- Clos Mirages a mis en place une politique permettant d'harmoniser la culture de la vigne et le respect de la forêt
- Un programme de gestion de la forêt sur tout le Domaine a été approuvé par le CNPF PACA et sera géré par l'ASL
- La vigne est un excellent coupe-feu

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|--|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Demande de défrichement Echange de courriers avec la DDTM Carte de l'incendie du mois d'Août 2021 Attestation Ecocert Attestation AVPI Contrat CRPF PACA |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA MOLE

le,

23 septembre 2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus